



# Taxe d'apprentissage 2018 Modalités de paiement

## DÉCLAREZ & PAYEZ EN LIGNE

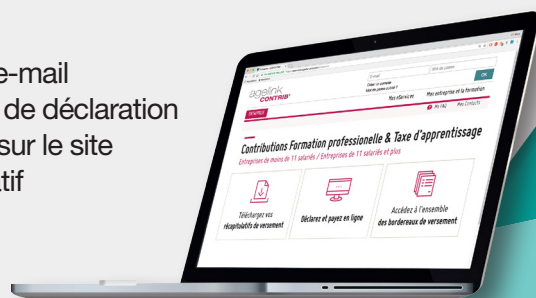
Paiement par

- Virement
- Prélèvement
- Carte Bancaire

NOUVEAU PORTAIL 2018

[agelinkContrib.agefos-pme.com](http://agelinkContrib.agefos-pme.com)

- 1 Je me connecte** sur le portail de services AGEFOS PME  
[agelinkContrib.agefos-pme.com](http://agelinkContrib.agefos-pme.com)
- 2 Je complète** mon bordereau en ligne
- 3 Je sélectionne** un moyen de paiement
  - ▶ Virement
  - ▶ Prélèvement
  - ▶ Carte Bancaire
- 4 Je reçois** par e-mail mon justificatif de déclaration et **télécharge** sur le site mon récapitulatif de versement



Service également disponible pour la Formation professionnelle

Paiement par chèque | Retour du bordereau

- 1 Remplissez le bordereau** en vous aidant de la notice jointe
- 2 Etablissez votre chèque à l'ordre d'AGEFOS PME**
- 3 Joignez tous les justificatifs demandés** (contrats d'apprentissage, conventions de stage, ...)
- 4 Retournez vos documents avec votre chèque** à l'adresse ci-dessous :

AGEFOS PME  
TSA 81654  
91765 PALAISEAU Cedex

Contributions à verser  
**Avant le 1<sup>er</sup> Mars 2018**

Des questions



Nos conseillers à votre écoute

**0 800 589 589**

Service & appel gratuits

AGEFOS PME

Les informations au titre du questionnaire au recto sont une obligation légale. Le défaut de réponse entraîne l'incapacité pour AGEFOS PME d'exercer la mission que lui a confiée l'entreprise. Ces informations nominatives sont exploitées exclusivement par AGEFOS PME et ses partenaires institutionnels. Le droit d'accès et de rectification prévu par la loi peut être exercé auprès d'AGEFOS PME en application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et libertés ».

AGEFOS PME Siège national, sis 187 quai de Valmy 75010 PARIS - tél. : 01 44 90 46 46 - [www.agefos-pme.com](http://www.agefos-pme.com) - Siret n° 301 761 987 00330 - code NAF 9499Z, Fonds d'assurance formation des salariés des petites et moyennes entreprises agréé par arrêté ministériel du 24.01.1973 modifié le 16.12.2016, et habilité à collecter la taxe d'apprentissage par arrêté du 23.11.2015 modifié le 22.12.2016.